

CLASSE Rotax Loisir (15 ans et plus)

- 3.1** Moteur : Rotax FR125 Max (voir règlement moteur déposé auprès de Karting Québec et de ASN Canada FIA.
Le moteur devra être scellé tel que requis par la réglementation Rotax Max et respecter en tous points le règlement Rotax Max ;
- 3.2** Châssis : sans frein avant ;
- 3.3** Essence de pompe seulement ;
- 3.4** Les gicleurs 'idle et pilot jet' (autres que le gicleur principal 'main jet') devront être d'origine fournis par Rotax. Seuls les ensembles de flottes et de gicleurs décrits dans la réglementation Rotax Max sont autorisés.